

## Biophytis lance une levée de fonds d'environ 2 millions d'euros

- Augmentations de capital dans le cadre d'une offre globale comprenant une offre réservée aux investisseurs professionnels et une offre au public destinée aux investisseurs particuliers via la plateforme PrimaryBid.
- Clôture de l'offre PrimaryBid le 10 mai 2023 à 22h (heure de Paris) et de l'offre réservée aux investisseurs professionnels le 11 mai 2023 avant l'ouverture des marchés (sous réserve d'une clôture anticipée).
- Le prix de 0,0222 euros par actions nouvelles faisant apparaître une décote de 25% par rapport au prix moyen pondéré par les volumes de l'action Biophytis des 5 dernières séances de Bourse, du 3 au 9 mai 2023, égal à 0,0296 euros et une décote de 25,25 % par rapport au cours de clôture de la séance du 10 mai 2023.

Paris, France, Cambridge (Massachusetts, États-Unis), 10 mai 2023 –19h00 - Biophytis SA (Nasdaq CM : BPTS, Euronext Growth Paris : ALBPS), («Biophytis» ou la «société»), société de biotechnologie au stade clinique spécialisée dans le développement de traitements qui visent à ralentir les processus dégénératifs liés au vieillissement et à améliorer les résultats fonctionnels des patients souffrant de maladies liées à l'âge, y compris l'insuffisance respiratoire chez les patients souffrant de la COVID-19 annonce aujourd'hui le lancement d'une levée de fonds d'environ 2 millions d'euros via l'émission d'actions nouvelles s'adressant aux investisseurs professionnels tels que définis ci-dessous et aux investisseurs particuliers (via la plateforme PrimaryBid) (l'« Opération »).

Biophytis prévoit d'utiliser le produit de la levée de fonds pour poursuivre les dépôts des demandes réglementaires dans le cadre de l'Autorisation de Mise le Marché (AMM) en Europe et aux États-Unis de Sarconeos (BIO101) dans le traitement des formes sévères de COVID-19.

Le 9 mai 2023, la Société a annoncé avoir déposé une requête auprès de l'European Medicine Agency (EMA) pour tenir une réunion de pré-soumission en vue de déposer une demande d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) conditionnelle en Europe de Sarconeos (BIO101) dans le traitement des formes sévères de COVID-19. Il s'agit de la première étape de la démarche réglementaire que la société initie en vue de définir l'éligibilité et les conditions de dépôt d'une demande d'AMM conditionnelle en Europe de Sarconeos (BIO101) dans le traitement des formes sévères de la COVID-19. Une requête de réunion de pré-soumission avec la Food and Drug Administration (FDA) en vue d'une demande d'autorisation de mise sur le marché en raison de l'urgence sanitaire (Emergency Use Authorization ie EUA) aux Etats-Unis devrait être faite en suivant ce trimestre.

**Pour Stanislas Veillet, Président Directeur général de Biophytis :** « 2022 a été une année riche sur le plan de la recherche clinique avec l'obtention de résultats positifs dans notre étude de phase 2-3 COVA dans le traitement des formes sévères de la COVID-19. L'année 2023 doit être riche sur le plan de la commercialisation. Cette nouvelle levée de fonds nous permettra de déposer les demandes réglementaires dans le cadre de l'Autorisation de Mise le Marché (AMM) en Europe et aux États-Unis de Sarconeos (BIO101) dans le traitement des formes sévères de COVID-19. Nous rappelons notre objectif de pouvoir

## Communiqué de presse

traiter au plus vite avec Sarconeos (BIO101), les patients développant des formes sévères de COVID-19, à risque d'insuffisance respiratoire ou de décès, en France, en Europe, mais aussi aux Etats-Unis et au Brésil».

### Modalités de la levée de fonds

La levée de fonds sera réalisée en deux volets distincts mais concomitants :

**1) Une offre par voie d'émissions d'actions ordinaires nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'investisseurs professionnels** sur le fondement des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, notamment des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-138, L. 22-10-49, L. 228-91 à L. 228-93 du Code de commerce (l'« Offre Réservee »). L'Offre Réservee sera réalisée en vertu des délégations consenties au Conseil d'administration aux termes de la 4<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale mixte du 17 avril 2023 autorisant le Conseil d'administration à réserver l'émission de titres à des catégories de bénéficiaires.

Le prix de souscription des actions nouvelles dans le cadre de l'Offre Réservee sera au moins égal au cours moyen pondéré par les volumes de l'action Biophytis des 5 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix, le cas échéant diminuée d'une décote maximale de 25% conformément aux délégations susvisées. Dans ce cadre, le prix est égal à 0,0222 euros par action nouvelle, faisant apparaître une décote de 25% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes de l'action Biophytis des 5 dernières séances de bourse (du 3 mai au 9 mai 2023) égal à 0,0296 euros.

**2) Une offre au public d'actions ordinaires nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription destinée aux particuliers via la plateforme PrimaryBid** en vertu de la 2<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale mixte du 17 avril 2023 (l'« Offre PrimaryBid »). L'Offre PrimaryBid s'effectuera selon une allocation proportionnelle aux demandes dans la limite du montant alloué à cette offre au public, avec une réduction des allocations en cas de demandes excédentaires le cas échéant, sur le fondement de l'article L. 225-136 du Code de commerce. Le montant de l'Offre Globale dépendra exclusivement des ordres reçus pour chacun des volets précités sans possibilité de réallocation des montants attribués de l'un vers l'autre. Il est précisé que l'Offre PrimaryBid est accessoire par rapport à l'Offre Réservee et qu'elle représentera un maximum de 20% du montant de l'Offre Globale. Par ailleurs, l'Offre PrimaryBid ne sera pas réalisée si l'augmentation de capital dans le cadre de l'Offre Réservee n'est pas elle-même réalisée.

L'Offre Réservee s'effectuera par construction accélérée d'un livre d'ordres, à l'issue duquel seront déterminés le nombre et le prix des actions nouvelles émises. Conformément à la 2<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée, le prix de souscription des actions nouvelles qui sera déterminée à l'issue de ce processus dans le cadre de l'Offre Réservee sera au moins égal au cours moyen pondéré par les volumes de l'action Biophytis des 5 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix, le cas échéant diminuée d'une décote maximale de 25%. Le prix des actions allouées dans le cadre de l'Offre Primary Bid sera identique à celui déterminé dans le cadre de l'Offre Réservee.

La construction accélérée du livre d'ordres dans le cadre de l'Offre Réservee débute immédiatement et devrait se clore avant l'ouverture des marchés du 11 mai 2023, sous réserve de toute clôture anticipée. L'Offre PrimaryBid débute également immédiatement et se clôturera ce jour à 22h (heure de Paris), sous réserve de toute clôture anticipée.

Le prix définitif et le nombre final d'actions ordinaires nouvelles à émettre dans le cadre de l'Offre Réservee et de l'Offre Globale seront décidés par le Directeur général agissant sur délégation du Conseil d'administration de Biophytis du 10 mai 2023 en vertu et dans les limites des 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> de l'Assemblée générale mixte de Biophytis du 17 avril 2023.

## Communiqué de presse

Biophytis annoncera le résultat de l'Offre Globale dès que possible après la clôture du livre d'ordres dans le cadre de l'Offre Réservée, dans un communiqué de presse précisant notamment le nombre final des actions ordinaires nouvelles émises et le prix d'émission.

Le règlement-livraison des actions ordinaires nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital et leur admission aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sont prévus le 12 mai 2023. Les actions nouvelles seront de même catégorie et fongibles avec les actions existantes, porteront tous les droits attachés aux actions, et seront admises aux négociations sur le système multilatéral de négociation d'Euronext Growth® Paris sous le même code ISIN FR0012816825.

### Intermédiaires financiers

Invest Securities agit en qualité de coordinateur global - chef de file et teneur de livres dans le cadre de l'Offre Réservée.

Dans le cadre de l'Offre PrimaryBid, les investisseurs pourront uniquement souscrire via les partenaires de PrimaryBid mentionnés sur le site PrimaryBid ([www.PrimaryBid.fr](http://www.PrimaryBid.fr)). L'Offre PrimaryBid ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie. Pour plus de détails, veuillez consulter le site PrimaryBid à l'adresse [ww.PrimaryBid.fr](http://ww.PrimaryBid.fr).

### Facteurs de risques

L'attention du public est portée sur les facteurs de risques relatifs à Biophytis et à son activité. Les principaux risques sont ceux habituels pour une société de biotechnologie. Une description détaillée des facteurs de risques rencontrés par la Société figure dans le rapport annuel de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et dans le formulaire 20F disponibles sur le site internet de la Société.

La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de Biophytis. Les facteurs de risques présentés dans lesdits documents sont identiques à la date du présent communiqué.

En complément, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques spécifiques à l'émission suivants :

- le prix de marché des actions de Biophytis pourrait fluctuer et baisser en dessous du prix de souscription des actions nouvelles émises dans le cadre de l'opération ;
- en raison de fluctuations des marchés boursiers, la volatilité et la liquidité des actions de Biophytis pourraient varier significativement ;
- des cessions d'actions de Biophytis pourraient intervenir sur le marché secondaire, postérieurement à la réalisation de l'opération, et avoir un impact défavorable sur le cours de l'action de Biophytis ;
- les actionnaires de Biophytis pourraient subir une dilution additionnelle découlant d'éventuelles augmentations de capital futures ;
- des titres n'ayant pas vocation à être cotés sur un marché réglementé, les investisseurs ne bénéficieront pas des garanties associées aux marchés réglementés.

De tels événements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le prix de marché des actions de Biophytis.

\* \* \* \*

**A propos de BIOPHYTIS**

Biophytis SA est une société de biotechnologie au stade clinique, spécialisée dans le développement de traitements qui visent à ralentir les processus dégénératifs liés au vieillissement et à améliorer les résultats fonctionnels des patients souffrant de maladies liées à l'âge, y compris l'insuffisance respiratoire chez les patients souffrant de la COVID-19. Sarconeos (BIO101), notre principal candidat médicament, est une petite molécule, administrée par voie orale, qui a achevé son étude clinique de Phase 2 aux États-Unis et en Europe (SARA-INT) dans le traitement de la sarcopénie. Il a également étudié avec des résultats positifs dans le cadre d'une étude clinique de Phase 2/3 (COVA) en deux parties pour le traitement des manifestations respiratoires graves de la COVID-19 en Europe, en Amérique latine et aux États-Unis. Une formule pédiatrique de Sarconeos (BIO101) est en cours de développement pour le traitement de la myopathie de Duchenne.

La société est basée à Paris, en France, et à Cambridge, Massachusetts aux États-Unis. Les actions ordinaires de la société sont cotées sur le marché Euronext Growth Paris (Ticker : ALBPS -ISIN : FR0012816825) (Ticker : ALBPS -ISIN : FR0012816825), et les ADS sont cotés sur le Nasdaq Capital Market (Ticker BPTS – ISIN: US09076G1040).

Pour plus d'informations : [www.biophytis.com](http://www.biophytis.com)

**Avertissement**

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives comprennent toutes les déclarations qui ne sont pas des faits historiques. Dans certains cas, vous pouvez identifier ces déclarations prospectives par l'utilisation de mots tels que "perspectives", "croit", "s'attend", "potentiel", "continue", "peut", "sera", "devrait", "pourrait", "cherche", "prédit", "à l'intention", "tendances", "planifie", "estime", "anticipe" ou la version négative de ces mots ou d'autres mots comparables. Ces déclarations prospectives comprennent des déclarations concernant le calendrier prévu par Biophytis pour son analyse intermédiaire de la Partie 1 et la publication des résultats complets de l'étude. Ces déclarations prospectives sont basées sur des hypothèses que Biophytis considère comme raisonnables. Toutefois, il n'y a aucune garantie que les déclarations contenues dans ces déclarations prospectives seront vérifiées, lesquels sont soumis à divers risques et incertitudes, notamment les retards dans le recrutement ou la rétention des patients, les interruptions dans l'approvisionnement ou la chaîne d'approvisionnement, la capacité de Biophytis à obtenir les autorisations réglementaires nécessaires, les retards liés à COVID-19 et l'impact de la pandémie actuelle sur les essais cliniques de la Société. Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont également soumises à des risques non encore connus de Biophytis ou considérés comme non significatifs par Biophytis. Par conséquent, il existe ou il existera des facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux indiqués dans ces déclarations. Veuillez également vous référer à la section "Risques et incertitudes auxquels la Société doit faire face" du rapport annuel 2022 de la Société et la section "Facteurs de risque" du formulaire 20-F ainsi que d'autres formulaires qui seront déposés respectivement auprès de l'AMF et de la SEC (Securities and Exchange Commission, USA). Nous n'avons



## **Communiqué de presse**

aucune obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement les déclarations prévisionnelles, que ce soit en raison de nouvelles informations, de développements futurs ou autres, sauf si la loi l'exige.

### **Contact Biophytis pour les Relations Investisseurs**

Philippe Rousseau, Directeur Administratif et Financier

[Investors@biophytis.com](mailto:Investors@biophytis.com)

### **Contacts médias**

[Antoine Denry : antoine.denry@taddeo.fr](mailto:antoine.denry@taddeo.fr) – +33 6 18 07 83 27

[Agathe Boggio : agathe.boggio@taddeo.fr](mailto:agathe.boggio@taddeo.fr) – +33 7 62 77 69 42